

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intoxications au monoxyde de carbone : adoptez les bons réflexes

Inodore et incolore, le monoxyde de carbone peut être à l'origine d'intoxications mortelles. L'Agence Régionale de Santé Occitanie rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir ces intoxications, première cause de mortalité par toxique en France.

En Occitanie, 131 intoxications au monoxyde de carbone (CO) ont été signalées et gérées par l'ARS durant l'année 2018. Incolore, inodore et très toxique, le CO est un gaz asphyxiant particulièrement dangereux car très difficile à détecter. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Plus de 3 français sur 4 équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon Santé publique France, près de huit intoxications au monoxyde de carbone sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente.

Les bons réflexes pour prévenir ces intoxications

- Avant l'hiver, faites impérativement entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié, la réglementation l'impose ;
- Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid.

Que faire si on soupçonne une intoxication au monoxyde de carbone ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

Arrêtez si possible les appareils à combustion.

Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

Appelez les secours :

- **15** : Samu
- **112** : Numéro unique d'urgence européen
- **18** : Sapeurs-Pompiers.

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.